Demande d'autorisation unique Parc éolien de Roullet-St-Estèphe

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE ROULLET-ST-ESTEPHE

PREFECTURE DE LA CHARENTE Direction des collectivités locales et des procédures environnementales

1 9 NOV. 2016

Courrier: Arrivée

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

OUVERTE DU 19 SEPTEMBRE AU 19 OCTOBRE 2016

PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER UN

### PARC ÉOLIEN

DÉPOSÉE PAR LA

SARL VSB ÉNERGIES NOUVELLES

#### ANNEXES

- 1. Décision du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 1er juillet 2016
- 2. Arrêté préfectoral du 9 août 2016
- 3. Publication dans la presse locale
  - o CL et SO Rappel publié par erreur le 30/08/16
  - CL et SO 1ère parution le 01/09/16
  - o CL et SO Rappel le 21/09/16
- 4. Bulletin municipal de Roullet-St-Estèphe
- 5. Constat d'huissier affichage sur le site et à proximité
- 6. Photos de l'affichage réglementaires prises par le CE
  - sur le site et à proximité
  - o dans les communes
- 7. Délibérations des communes :
  - Rouffiac-Roullet-St-Estèphe-Birac-Champagne Vigny-Châteauneuf-Claix-Etriac-Ladiville-Malaville-Mosnac-Plassac-Sireuil-Val des Vignes.
- 8. Notice explicative envoyée aux communes
- 9. Courrier de la DREAL Nouvelle-Aquitaine relatif au statut de la parcelle A142 à Jurignac

### REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

#### TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

)1/07/2016

18:00 - 18:00 - 18:00

N° E16000121 /86

#### LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

#### Décision désignation et provision

VU enregistrée le 23/06/16, la lettre par laquelle le Préfet de la Charente demande la lésignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

"exploitation, par la SARL VSB énergies nouvelles, d'un parc éolien sur la commune de ROULLET-SAINT-ESTEPHE :

VU le code de l'environnement;

#### DECIDE

- ARTICLE 1: Monsieur Jacques VIAN, domicilié Puymerle, SAINT-PREUIL (16130), est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2: Madame Mireille DE MOEN, domiciliée 10 rue des fours à pain, THEIL RABIER (16240), est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3: La SARL VSB ENERGIES NOUVELLES versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 500,00 euros.
- ARTICLE 4: Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5: La présente décision sera notifiée au préfet de la Charente, à Monsieur Jacques VIAN, à Madame Mireille DE MOEN, au gérant de la SARL VSB ENERGIES NOUVELLES et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Poitiers, le 01/07/2016

Le Président,

signé

Nathalie MASSIAS

POUR EXPÉDITION CONFORME Le Greffier en Chef,

par les voies du droit commun.

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques





#### PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture Secrétariat Général

Direction des Collectivités Locales et des Procédures Environnementales Bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales

#### ARRÊTÉ PREFECTORAL

portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SARL VSB Energies Nouvelles en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs pouvant totaliser une puissance maximale de 9 MW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de ROULLET-ST-ESTEPHE

#### LE PREFET DE LA CHARENTE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de l'environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V;

VU la colonne A de l'annexe à l'article R.511-9 du Code de l'Environnement constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'Environnement;

VU l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2016 donnant délégation de signature à Mme Khalida SELLALI, secrétaire générale de la préfecture de Charente;

VU la demande d'autorisation unique déposée le 26/11/2015, complétée le 7 juin 2016, par la SARL VSB Energies Nouvelles dont le siège social est situé 27 quai de la Fontaine à NIMES (30900) et l'Agence Ouest chargée du développement du présent parc sise Espace Performance — bât. G1 à SAINT-GREGOIRE (35760), pour un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de ROULLET-ST-ESTEPHE;

VU les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande comptenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ;

VU la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement tendant à répertorier l'installation considérée à la rubrique suivante :

Adresse postale : 7,9 rue de la préfecture CS 92301 16023 ANGOULÉME CEDEX Téléphone : . 05 45 97 61 00 Serveur Vocal 0,821,80,30,18 Horaires d'ouverture : les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h45 - Site Internet : www.charente.gouv.fr

Rubrique concernée	Régime	Désignation des installations	Caractéristiques de l'installation	Situation administrative des installations
2980-1	A (autorisation)	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1 — comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50m	- hauteur du mât : 114 m - bout de pale : 179,5 m	Installations non encore exploitées pour lesquelles l'autorisation est sollicitée

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 17 juin 2016;

VU l'avis de l'autorité environnementale du 8 juillet 2016;

VU la décision E16000121/86 du 1<sup>et</sup> juillet 2016 de Madame la présidente du tribunal administratif de Poitiers portant désignation d'un commissaire enquêteur et son suppléant;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

#### ARRÊTE

#### ARTICLE 1:

Il sera procédé sur le territoire de la commune de ROULLET-ST-ESTEPHE à une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la SARL VSB Energies Nouvelles dont le siège social est situé 27 quai de la Fontaine à NIMES (30900) pour construire et exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison.

Elle sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs soit du lundi 19 septembre 2016 (9h) au mercredi 19 octobre 2016 (17h30) inclus dans la mairie de ROULLET-ST-ESTEPHE.

Cette enquête pourra être prolongée d'une durée maximum de trente jours, après information du Préfet et du responsable du projet, à la diligence du commissaire enquêteur, notamment pour l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête. Les frais d'organisation de la réunion publique sont à la charge du pétitionnaire.

#### ARTICLE 2:

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans la mairie précitée.

Le public pourra, dans ces lieux, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, Monsieur Jacques VIAN, à la mairie de ROULLET-ST-ESTEPHE jusqu'au mercredi 19 octobre 2016 17h30.

#### ARTICLE 3:

La Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Jacques VIAN, attaché territorial principal en retraite, commissaire enquêteur titulaire et Madame Mireille DE MOEN, assistante de direction – écrivain public, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'empêchement du titulaire.

#### ARTICLE 4:

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairies aux jouts et heures suivants :

JOURS ET HEURES	
Lundi 19 septembre 2016 de 9h à 12h	
 Mardi 27 septembre 2016 de 14h à 17h	
Samedi 8 octobre 2016 de 9h à 12h	
 Jeudi 13 octobre 2016 de 9h à 12h	
 Mercredi 19 octobre 2016 de 14h30 à 17h30	

#### ARTICLE 5:

Un avis sera inséré, par les soins du Préfet, aux frais du demandeur, dans deux journaux diffusés dans tout le département de la Charente, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci dans les lieux d'affichage habituels, en mairie de ROULLET-ST-ESTEPHE, commune d'implantation du projet ainsi que dans les mairies de BIRAC, CHAMPAGNE-VIGNY, CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE, CLAIX, ERAVILLE, ETRIAC, LADIVILLE, MOSNAC, MALAVILLE, NONAVILLE, PLASSAC-ROUFFIAC, SIREUIL et VAL DES VIGNES (AUBEVILLE, JURIGNAC, MAINFONDS, PEREUIL), dont une partie du territoire est située à une distance inférieure au rayon d'affichage de 6 kilomètres fixé par la nomenclature des installations classées.

Pendant la même période, cet avis sera également affiché par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération projetée. Les affiches répondront aux caractéristiques et dimensions définies par arrêté du 24 avril 2012.

En outre, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante: <a href="www.charente.gouv.fr">www.charente.gouv.fr</a> (rubrique Politiques Publiques – Environnement Chasse – DUP ICPE IOTA et sélectionner la commune concernée).

#### ARTICLE 6:

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête visé à l'article 2 sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

L'ensemble des pièces sera transmis par le commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête au Préfet de la Charente, direction des collectivités locales et des procédures environnementales – bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales - sous réserve de la faculté de demande motivée de report du délai de remise du rapport et des conclusions prévues à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

#### ARTICLE 7:

Le Préfet de la Charente adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au responsable du projet.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et à la mairie de la commune de ROULLET-ST-ESTEPHE, ainsi que dans les autres communes recensées à l'article 5 du présent arrêté, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet de la Préfecture et mis à la disposition du public pendant un an: <a href="www.charente.gouv.fr">www.charente.gouv.fr</a> - rubrique Politiques Publiques — Environnement Chasse — DUP ICPE IOTA et sélectionner la commune concernée).

#### ARTICLE 8:

Toute information concernant la demande d'autorisation peut être prise auprès de la personne chargée du dossier, la SARL VSB Energies Nouvelles, Agence Ouest, Espace Performance Bât. G1 à SAINT-GREGOIRE (35760) 202-99-23-99-57.

#### ARTICLE 9:

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus d'exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de ROULLET-ST-ESTEPHE.

#### ARTICLE 10:

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

#### ARTICLE 11:

Les conseils municipaux de la commune de ROULLET-ST-ESTEPHE, commune d'implantation du projet ainsi que des communes de BIRAC, CHAMPAGNE-VIGNY, CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE, CLAIX, ERAVILLE, ETRIAC, LADIVILLE, MOSNAC, MALAVILLE, NONAVILLE, PLASSAC-ROUFFIAC, SIREUIL et VAL DES VIGNES (AUBEVILLE, JURIGNAC, MAINFONDS, PEREUIL) seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation unique dès l'ouverture de la présente enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

#### ARTICLE 12:

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, les maires de ROULLET-ST-ESTEPHE, BIRAC, CHAMPAGNE-VIGNY, CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE, CLAIX, ERAVILLE, ETRIAC, LADIVILLE, MOSNAC, MALAVILLE, NONAVILLE, PLASSAC-ROUFFIAC, SIREUIL et VAL DES VIGNES (AUBEVILLE, JURIGNAC, MAINFONDS, PEREUIL) et le commissaire enquêteur et son suppléant sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au porteur du projet la SARL VSB Energies Nouvelles.

Angoulême, le = 9 AUVT 2016

Pour le Préfet et par délégation, La secrétaire générale,

Khalida SELLALI

## Publication dans la presse locale

#### 30 AOÛT 2016

PAR ERREUR L'AVIS DE RAPPEL EST PUBLIÉ À CETTE DATE



Préfet de la Charente Direction des Collectivités locales et des procédures environnementales

## RAPPEL D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SARL VSB Energies nouvelles en vue de construire et d'exploiter un parc éclien composé de 3 aérogénérateurs d'une puissance maximale de 9 mW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Roullet-St-Estèphe

Il est rappelé que par arrêté en date du 9 août 2016, le Prélet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relativs à la demande d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éoilen composé de 3 aérogénérateurs d'une puissance maximale de 9 mW et d'un poste de l'avaison sur le territoire de la commune de Roullet-St-Estèphe.

Le maître d'ouvrage est a SARL VSB Energies Nouvelles - Espace Performance Bât, G1 à Sant-Grégoire (35760). Totte personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphore suivant; 02.99,23.99.57.

L'enquê e publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours conséculfs soit du lundi 19 septembre 2016 (9 heures) au mercredi 19 octobre 2016 (17h30) inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquêle, comprenant rotamment l'étude d'impact relative au projetet l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et jaraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de Roullet-St-Estèphe.

Le publi; pourra, dans ces lieux aux jours et haures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre œuvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées pur correspondance au commissaire enquêteur Monsieur Jacques VIAN à la maille de Roullet-St-Estèphe (16440) jusqu'au mercreti 19 cetabre 2016 à 17h30.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Direction des collectivités locales et des procédures environnementales - Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9, rue de la Préfecture, © 92301 - 16023 Propulème cédexi.

La Présidente du Tribunal administratif de Politiers a désigné, pour conduire cette requête publique, Monsieur Jacques VIAM, attaché territorial principal en retraite, commissaire enquêteur titulaire et Madame Mirellle DE MOEM, assistante de direction écrivain public, en qualité de commissaire enquêteur suppliant en cas d'ampêchement

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour receveir ses observations dans la mairie de Roulet-St-Estèphe aux jours et haures suivants;

- Lundi 19 septembre 2016 de 9h à 12h;
- Mardi 27 septembre 2016 de 14h à 17h;
- Samed 8 octobre 2016 de 9h å 12h;
- Jeudi 13 octobre 2016 de 9h à 12h;
- Mercredi 19 octobre 2016 de 14130 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: www.charente.gouvfr (rubrique Politiques publiques - Environnament et chasse - DUP ICPE IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication. La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

#### Charente Libre



Préfet de la Charente Direction des Collectivités locales et des procédures environnementales

#### RAPPEL D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SARL VSB Energies nouvelles en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs d'une puissance maximale de 9 mW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Roullet-St-Estèphe

Il est rappelé que par arrêté on date du 9 août 2016, la Prêfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éoljen composé de 3 aérogénérateurs d'une puissance maximale de 9 mW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Roullet-SI-Estèphe.

Le maître d'ouvrage est la SARL VSB Energies Nouvelles - Espace Performance Bât. G1 à Saint-Grégoire (35760). Toute personne pourra demander des informations sur le dessier au numéro de téléphone suivant: 02.99.23.99.57.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs soit du lundi 19 septembre 2016 (9 heures) au mercredi 19 octobre 2016 (17ñ30) inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé an mairie de Roullet-St-Estéphe.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourrant également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur Monsieur Jacques VIAN à la matrie de Roullet-St-Estèphs (16440) jusqu'au mercradi 19 octobre 2016 à 17830.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Direction des collectivités locales et des procédures environnementales - Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301 - 16023 Angoulème cedex).

La Présidente du Tribunal administratif de Poltiers a dèsigné, pour conduire cette requête publique, Monsieur Jacques VIAN, altaché territorial principal en retraite, commissaire enquêteur titulaire et Madame Mireille DE MOEN, assistante de direction ócrivain public, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en ces d'empêchement du titulaire.

Le commissaire enquéteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie de Roullet-St-Estèphe aux jours et heures suivants:

- Lundi 19 septembre 2016 de 9h à 12h;
- Mardi 27 septembre 2016 de 14h à 17h;
- Samedi 8 octobre 2016 de 9h à 12h;
- Jeudi 13 octobre 2016 de 9h à 12h;
- Mercredi 19 octobre 2016 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées ou commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adrosse suivante: www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques publiques - Environnement et chasse - DUP (CPE IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la Charante.

#### **Sud Ouest**

#### APRÈS INTERVENTION DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE, L'AVIS EST PUBLIÉ

#### 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016



Préfet de la Charente Direction des Collectivités locales et des procédures environnementales

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SARL VSB Energies Nouvelles en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs otalisant une puissance maximale de 9 mW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Roullet-St-Estèphe

Par arrêté en date du 9 août 2016, le Prélet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composó de 3 aérogénérateurs d'une puissance maximale de 9 mW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Roullet-St-Estèphe.

Le maître d'ouvrage est la SARL VSB Energies Nouvelles - Espace Performance Bât. G1 à Saint-Grégoire (35760). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant: 02.99.23.99.57.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs soit du lundi 19 septembre 2016 (9 houres) au mercredi 19 octobre 2016 (17h30) inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de Roullet-St-Estèphe.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contropropositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur M. Jacques VIAN à la maîrie de Roullet-St-Estèphe (16440) jusqu'au mercredi 19 octobre 2016 à 17830.

Toute personne pourra obtenir communication du dosaler, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Direction des collectivités locales et des procédures environnementales - Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301 - 16023 Angoulème cedex).

La Présidente du Tribunal administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette requête publique, M. Jacques VIAN, attaché territorial principal en refraite, commissaire enquêteur titulaire et Mme Mireille DE MOEN, assistante de direction - écrivain public, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'empêchement du titulaire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie de Roullet-St-Estèphe aux jours et heures suivants:

- Lundi 19 septembre 2016 de 9h à 12h;
- Mardi 27 septembre 2016 de 14h à 17h;
- Samedi 8 octobre 2016 de 9h à 12h;
- Jeudi 13 octobre 2016 de 9h à 12h;
- Mercredi 19 octobre 2016 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur la site internet de la préfecture à l'adresse suivante; www.charente.gouv.ft (rubrique Politiques publiques - Environnement et chasse - DUP ICPE IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication. La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

#### Charente Libre



Préfet de la Charente Direction des Collectivités locales et des procédures environnementales

#### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SARL VSB Energies Nouvelles en vue de construire et d'exploiter un parc éclien composé de 3 aérogénérateurs otalisant une puissance maximale de 9 mW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Roullet-St-Estèphe

Par arrêté en date du 9 août 2016, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une onquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éoilen composé de 3 aérogénérateurs d'une puissance maximale de 9 mW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Roullet-St-Estèphe.

Le maître d'ouvrage est la SARI. VSB Energies Nouvelles - Espace Performance Bât. G1 à Saint-Grégoire (35760). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant: 02.99.23.99.57.

L'enquête publique sera ouverte peridant une durée de 31 jours consécutifs soit du lundi 19 septembre 2016 (9 heures) au mercredi 19 octobre 2016 (17h30) inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact rélative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, colés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de Roullet-St-Estèphe.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront égalament être adressées par correspondance au commissaire enquêteur M. Jacques VIAN à la maine de Roullet-St-Estèphe (16440) jusqu'au mercredi 19 octobre 2016 à 17h30.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, peridant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Direction des collectivités locales et des procédures environnementales - Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301 - 16023 Angouième cedex).

La Présidente du Tribunal administratif de Politiers a désigné, pour conduire cette requête publique, M. Jacques VIAN, attaché territorial principal en retraite, commissaire enquêteur titulaire et Mme Mirellle DE MOEN, assistante de direction - écrivain public, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'empêchement du titulaire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie de Roullet-St-Estèphe aux jours et heures suivants:

- Lundi 19 septembre 2016 de 9h à 12h;
- Mardi 27 septembre 2016 de 14h à 17h;
- Samedi 8 octobre 2016 de 9h à 12h;
- Jeudi 13 octobre 2016 de 9h à 12h;
- Mercredi 19 octobre 2016 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques publiques - Environnement et chasse - DUP ICPE IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication. La décision d'autorisation ou de rofus sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

#### **Sud Quest**

#### 21 SEPTEMBRE 2016 PUBLICATION DU RAPPEL

6493147



Préfet de la Charente Direction des Collectivités locales et des procédures environnementales

#### RAPPEL D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SARL VSB Energies nouvelles en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs d'une puissance maximale de 9 mW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Roullet-St-Estèphe

Il est rappelé que par arrêté en date du 9 août 2016, la Préfot de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éclien composé de 3 aérogénérateurs d'une puissance maximale de 9 mW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Roullet-St-Estèphe.

Le maître d'ouvrage est la SARL VSB Energies Nouvelles - Espace Performance Bât. G1 à Saint-Grégolre (35760). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant: 02.99.23.99.57.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs soit du luadi 19 septembre 2016 (9 heures) au mercredi 19 octobre 2016 (17h30) inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact rélative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de Roullet-St-Estèphe.

Le public pourra, dans ces ileux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur Monsieur Jacques VIAN à la mairie de Rouliet-St-Estèphe (16440) jusqu'au mercredi 19 octobre 2016 à 17h30.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses trais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Direction des collectivités locales et des procédures environnementales - Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301 - 16023 Angoulème cedex).

La Présidente du Tribunal administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette requêle publique, Mensieur Jacques VIAM, attaché territorial principal en retraite, commissaire enquêteur titulaire et Madame Mireille DE MOEM, assistante de direction écrivain public, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'empêchament du titulaire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie de Roullet-St-Estèphe aux jours et heures suivants:

- Lundi 19 septembre 2016 de 9h à 12h;
- Mardi 27 septembre 2016 de 14h à 17h;
- Samedi 8 octobre 2016 de 9h à 12h;
- Jeudi 13 octobre 2016 de 9h à 12h;
- Mercredi 19 octobre 2016 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: www.charente.gouv.fr (rubrique Politiqués publiques - Environnement et chasse - OUP ICPE IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en dernander communication. La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

#### Charente Libre

108142



Prélet de la Charente Direction des Collectivités locales et des procédures environnementales

#### RAPPEL D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SARL VSB Energies nouvelles en vue de construire et d'exploiter un parc éclien composé de 3 aérogénérateurs d'une puissance maximale de 9 mW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Roullet-St-Estèphe

Il est rappelé que par arrêté en date du 9 août 2016, le Prélet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une arquéte publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éclian composé de 3 aérogénérations d'une puissance moximale de 9 mW et d'un poste de livraison sur le ferritoire de la construire de Roullet-St-Patience.

Le maître d'ouvrage est la SARI, VSB Energies Nouvelles - Espace Performance Bit. G1 à Saint-Gragotre (35750). Toute personne pourre demander des informations sur le dossier au numéro de Mélphone suivant: 02.99.23.99.57.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs soit du luxdi 19 septembre 2016 (9 heures) as mercredi 19 octobre 2016 (17/130) inclus.

Pondant caths période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité anvironnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en maine de Roullet-Si-Estèphe.

Le public pourra, dans ces lieux aux pours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre compaisance de dessira et consigner ses observations; propositions et conferpropositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur Monsleyr Jacques VIAN à la mairie de Routiet-St-Estèphe (16440) jesqu'au mercredi 19 octobre 2016 à 17930.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, suprés des services de la préfecture (Direction des cellectivités locales et des procédures environnamentales - Buréau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301 - 16023 Angoulème codexà.

La Présidente du Tribunal administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cotte requête publique, Mansleur Jacques VIAN, attache territorial principal et retraite, commissaire anquêteur Ithulaire et Madame Mirei de DE MOEN, assistante de direction denvian public, en qualité de commissaire enquêteur supplisant en cas d'empéchement du Mulaire.

Le commissaire enquêteur se tierdra à la disposition du public pour receveir ses observations dans la mairie de Routlet-St-Estéphe aux jours et heures suivents:

- Lundi 19 septembre 2016 de 9k à 12h;
- · Mardi 27 septembre 2016 de 14h à 17k
- Same 6 8 ectobre 2016 de 9h à 12%;
- Jeudi 13 colobre 2016 de 9h à 12h;
- Mercrosi 19 ostobre 2016 de 14h30 à 17h30,

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront terms à la disposition de public à la Préfecture de la Chorente et à la marie précitée. Es seront publiés sur le sito internet de la préfecture à l'adresse suivante, www.charente.gouv.tr (rubrique Politiques publiques - Environnement et chasse - DUP (CPE IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Touts personne physique ou morale intéressée pourre en demander communication. La décision d'auturisation ou de refus som prise per arrêté du Préfet de la Charerte.

#### Sud Ouest

#### INFORMATION MUNICIPALE

#### BULLETIN DISTRIBUÉ PAR LA COMMUNE:



## ROULLET- ST-ESTEPHE

Numéro 29 - Octobre 2016

## FLASH INFOS MUNICIPALES

27 SEP. 10%

► LANCEMENT de l'OPÉRATION « MÉCÉNAT » pour la restauration et la sauvegarde de l'Église Saint-Cybard de Roullet : le samedi l' Octobre 2016.

A partir de 17H30 : Accueil des invités: 17H45 : Signature de la convention. 18H00 : Visite guidée de l'église. 19H00 : CONCERT par l'ensemble vocal Arpège (dirigé par Jacques Marot) dans l'église. 201100; Verre de l'amitié.

Ouverture de la souscription populaire : Grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, tous les dons faits à la Fondation du patrimoine sont déductibles :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20% du revenu imposable
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don et dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.6660);
- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.
- ▶ RÉUNION PUBLIQUE : le vendredi 14 Octobre 2016 à 20H00 à la salle des Fêtes de Roullet La municipalité, comme chaque année, vous invite à débattre sur tous les sujets d'actualité et projets qui touchent notre commune. Un pot convivial clôturera la réunion VENEZ NOMBREUX
- ► FERMETURE EXCEPTIONNELLE de la MAIRIE le 31 Octobre 2016 (tout comme les services de la Préfecture et de la Trésorerie Générale).
- ► AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE : PARC EOLIEN de ST-ESTÉPHE (3 éoliennes pour une puissance maximale de 9 MW).

L'enquête publique est ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs, <u>du lundi 19 Septembre 2016</u> au mercredi 19 Octobre 2016, durant laquelle le dossier et le registre d'enquête déposés en mairie de Roullet pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture.

- M. Jacques VIAN, désigné commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Poitiers, recevra les observations du public aux jours et heures suivants
- · lundi 19 Septembre de 9H à 12H · mardi 27 Septembre de 14H à 17H · samedi 8 Octobre de 9H à 12H · jeudi 13 Octobre de 9H à 12H · mercredi 19 Octobre de 14H30 à 17H30. (commissaire enquéteur suppléant : Mme Mireille DE MOEN).

Les observations, propositions ou contre-propositions pourtont être consignées sur le registre ou adressées à M. VIAN par courrier à la Mairie de Roullet jusqu'à mercredi 19 Octobre 2016 - 17H30). Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Préfecture de la Charente ou à la Mairie de Roullet, et publiés sur le site Internet de la Préfecture (consultables pendant un an).

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la Charente. Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication

▶ PERMANENCES du CONCILIATEUR DE JUSTICE : M. Daniel GUILLON assurcra des permanences à la Mairie de Roullet : le jeudi 13 Octubre de 14H à 16H, le jeudi 10 Novembre de 14H à 16H, le jeudi 8 Décembre de 14H à 16H.

#### Sophie CARTRON-MESLIER

Huissier de Justice

7 Place Francis Louvel

**16000 ANGOULEME** 

PV de CONSTAT C11350

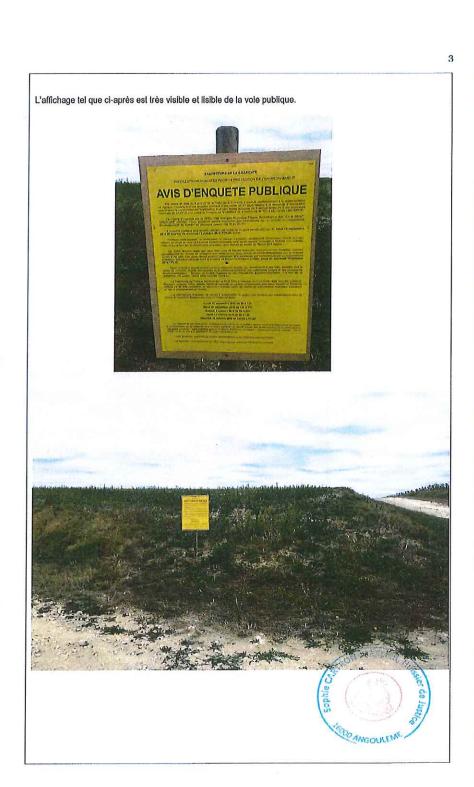
# PROCES VERBAL DE CONSTAT



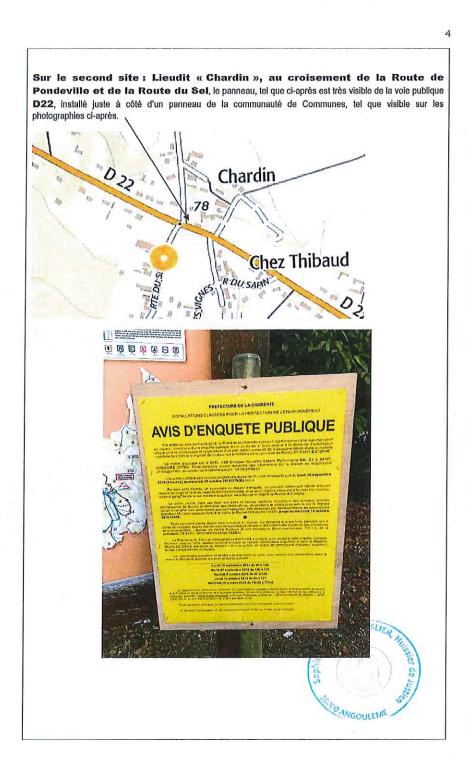
# En date des CINQ SEPTEMBRE, DIX-NEUF SEPTEMBRE & DIX-NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE



Références : C011350/CMA/ Edité le 09.11.2016



Références : C011350/CMA



Références : C011350/CMA/ Edité le 09.11.2016





Références : C011350/CMAV Edité le 09.11.2016

6

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent Procès-Verbal de Constat sur acte sur six feuilles en un original et une expédition, l'original sera conservé au rang des minutes de mon Etude, l'expédition sera remise entre les mains de la société requérante pour servir et valoir ce que de droit.



Sophie CARTRON-MESLIER
Huissier de Justice

Références : C011350/CMA/ Edité le 09.11.2016

## Photos de l'affichage réglementaire

(prises par le CE)

## AFFICHAGE SUR LA SITE







À PROXIMITÉ





#### **COMMUNES:**



## Demande d'autorisation unique Parc éolien de Roullet-St-Estèphe



Malaville



Mosnac



Pereuil



Plassac



Sireuil (extérieur)



Sireuil (intérieur)

## ROULLET-ST-ESTÈPHE



Mairie de Roullet



Ecole St Estèphe

#### AR PREFECTURE 016-211602875-20161013-2016\_9\_9-DE T DE DELIBERATION EXTRA Regu le 19/10/2016

délibération : 2016\_9\_9

Nombre de conseillers en

exercice: 27

Présents: 20

Volants: 25

Objet: Avis sur le projet

L' an deux mille seize, le jeudi 13 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire. Saile du conseil à ROULLET-ST-ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur ROY GERARD, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 03 Octobre 2016

Présents: Madame LABUSSIERE ANNIE, Madame ROCHARD MARIE-CLAUDE, Madame BARBAT VERONIQUE, Madame BEAUMATIN KATIA, Monsieur BISSERIER MICHEL, Monsieur CHARBONNAUD THIERRY, Monsieur CUISINIER CHRISTIAN, Monsieur DECET FRANCK, Monsieur FAVIER FREDERIC, Madame HELION CELIA, Madame MONDOUT MICHELLE, Monsieur MOUSSION GILLES, Monsieur PICHON EMMANUEL, Madame RATINEAU CORINNE, Madame ROCHARD MAGALI, Monsieur ROUCHER JEROME, Monsieur ROY GERARD, Madame THOMAS PATRICIA, Madame DUFOUR ANNABELLE, Madame BILLOT Marie

Madame AFGOUN SABRINA a donné pouvoir à Mme Véronique BARBAT Monsieur BOUSSARIE PHILIPPE a donné pouvoir à M. Franck DECET Monsieur DROCHON BERNARD a donné pouvoir à M. Gérard ROY Monsieur CHABOT BRUNO a donné pouvoir à Mme Annia LABUSSIERE Madame VERDIERE LAETITIA a donné pouvoir à Mme Annabelle DUFOUR

Absent(s):

Excusé(s): Madame SIMONET BEATRICE, Monsieur DE SOUSA JOSE, Madame AFGOUN SABRINA, Monsieur BOUSSARIE PHILIPPE, Monsieur DROCHON BERNARD, Monsieur CHABOT BRUNO, Madame VERDIERE LAETITIA

Secrétaire de Séance : Monsieur FREDERIC FAVIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 21 novembre 2011, la commune de Roullet-Saint-Estèphe avait approuvé le principe du lancement d'une étude par la société VSB énergies nouvelles pour la réalisation d'un parc éoilen dont une partie se situe sur le territoire de la commune. Le projet actualisé, prévoyant l'implantation de 3 aérogénérateurs totalisant une puissance maximale de 9 MW et d'un poste de livraison, a été présenté à la nouvelle équipe municipale en juillet 2014. Un groupe de travail, animé par Katia BEAUMATIN, maire déléguée de Saint-Estèphe, a été créé pour apporter un éclairage aux étus et répondre aux interrogations des riverains sur ce projet. La demande d'autorisation d'exploiter a été déposée en préfecture le 26 novembre 2015.

Une enquête publique a été lancée du 19 septembre au 19 octobre, le commissaire enquêteur, Monsteur VIAN, a prévu 4 demies-journées de permanence, les lundi 19 septembre, samedi 8 octobre 2016 de 9h à 12h, jeudi 13 octobre 2016 de 9h à 12h, mercredi 19 octobre 2016 de 14h30 à 17h30.

Le Maire présente à l'assemblée les points positifs et interrogations principales soulevées par le groupe de travail constitué autour de ce projet, à savoir :

Les points positifs :

- points positifs:

  Le projet répond aux objectifs de la loi de transition énergétique définis par l'Etat: Triplement de la part des énergies renouvetables dans la consommation finale de l'ex-région Politou-Charentes, pour alteindre 26% ( soit 1 800 MW en 2020). Pulssance de 9 000 Kw Consommation de 8 600 personnes/an.

  L'impact financier global est significatif: 5000 €/an pour la Région Nouvelle Aquitaine, 28 000 € par an pour le Département, 60 000 euros/an pour l'agglomération, 3000 €/an pour la commune, 8000 €/an pour la compensation des servitudes, soit 104 000 €/an, mais seulement 11000 € par an pour la commune (avec la compensation pour partitude).

Affiché le 20 octobre 2016

#### Demande d'autorisation unique Parc éolien de Roullet-St-Estèphe

AR PREFECTURE

016-211602875-20161013-2016\_9\_9-DE

Regu le 19/10/2016

Les principales interrogations :

un impact visuel important : hauteur, pales tournantes, lumière rouge
impact immobilier : perte de valeur des biens, terrains constructibles de St-Estèphe prévu au PLU
impact des travaux pendant la durée du chantier
Avis mesuré de l'autorité environnementale quant à la blodiversité

- Impacts sur la santé
- degré d'acceptation de ce projet par les habitants et les riverains (association « Pourrha » et ses 130 adhérents, observations au registre d'enquête Pertinence du segment éolien terrestre dans le mixt énergétique

- Les spécificités de ce projet :

   Eoliennes de 3MW \_ 180 m de haut non encore installées en Charente voire en France

   Un cumul des nuisances ou de ressenti de nuisances sur la commune générées par: la LGV (bruits, entrotien des délaissés), la RN 10 (bruits, stationnement des polds lourds...), le projet d'aire de Grand Passage pour les gens du voyage, l'exploitation de carrières

   Une liaison de 9 Km, du poste de livraison au poste source de Châteauneuf non incluse dans l'enquête publique

   Des contraintes fortes de compatibilité avec les manifestations faisant appel aux montgolfières (Roullet et Mainfonds)

   Un projet limité à 3 éoliennes avec de fortes interrogations et nuisances

L'exposé ci-dessus terminé, après que les conseillers aient débattu, le Maire propose un vote à bulletin secret.

L'expose ci-dessus termine, après que les conseillers alent debatid, le maine propose di vote a punetin sociot.

Le consoll municipal, la majorité :

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de parc éolien tel que présenté par la société VSB Energies
Nouvelles, compte tenu :

\* des faibles retombées financières pour la commune

\* du ressenti de l'accumulation de nuisances

\* des interrogations et plus particulièrement des spécificités du projet exposées plus haut

Pour: 1 Contre: 22 Abstention: 2

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont tous les membres signé au registre.

A Rouliet-St-Estèphe, le 17/10/2016,



Affiché le 20 octobre 2016

#### MAIRIE DE BIRAC

## Extrait du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize ---

le six octobre ···

le Conseil Mimicipal de la commune de BIRAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUIARD Claude, Maire.

Date de convocation du Conscil Municipal : 29 septembre 2016

08

PRÉSENTS: Messieurs GUIARD Claude, PASIERB Ludovic, BRUNET Denis, FOUASSIER Frédéric, OLIVIER Christian, ROY Guillaume; Mesdames TOFAN Isabelle et COUSSY Françoise.



EXUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur METAYER Alain à Madame TOFAN Isabelle ; Monsieur ESTEVE Jean Louis à Monsieur BRUNET Denis ; Madame ROUSSE Aurélie à Monsieur ROY Guillaume

Secrétaire de séance : Madame TOFAN Isabelle.

#### Nº 2016-7-0610-1

## OBJET : ENQUETE PUBLIQUE «PROJET ÉOLIEN DE ROULLET SAINT-ESTEPHE»

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire, en même temps que la convocation pour la réunion de ce jour, de la note explicative de synthèse concernant le projet éolien de Roullet Saint-Estèphe (16).

L'enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs se déroule du lundi 19 septembre 2016 (9heures) au mercredi 19 octobre 2016 (17h30) inclus.

Une partie du territoire de la commune de BIRAC est comprise dans le périmètre dans lequel l'affichage au public doit être effectué et qui est fixé à 6 kilomètres. L'affichage de l'arrêté préfectoral a été fait le 1<sup>et</sup> septembre 2016.

Après avoir échangé sur le sujet, un vote à bulletin secret a été mis en place. La question est :

« Etes-vous POUR ou CONTRE la demande d'autorisation unique déposée par la SARL VSB Energies Nouvelle en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs pouvant totaliser une puissance maximale de 9 MW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de ROULLET SAINT-ESTEPHE ? »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de BIRAC :

Affiche le résultat du vote qui est le suivant :

Nombre de votants: 8 + 3 pouvoirs soit 11 votants

CONTRE: 8

a) Lakton

en Sour-Profesture la

POUR: 1

BLANC:

✓ Charge Monsieur le Maire :

- d adresser une copie de la délibération prise au commissaire enquêteur,

 de transmettre le certificat d'affichage de l'arrêté préfectoral du 09 août 2016 dés la fin de l'enquête publique, soit le 19 retabre prochain.
 REQUALA SOUS-PRÉFECTURE

Fair et delibére 164 198 Affinis et un susdits.

LE 11 OCT. 2016



2

# \* Nombee de conseillers e e En extrelet : 11 . · Présents : 9 Posmirs : 2 . . \*\* Poer: 11 e e Caesro : 0 📭 🗷 Abstration : 0 • • Ref : \$7/05 Certifié asécutoire \* • Reçu en l'rélecture • • le :

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PRIFECTURE 016-9116 10754-20161913-1607652164746.40 Resulte 10/10/2016

L'an deux mil roire le ouve octobre à 20 h 10

Le Conseil manicipal de la commune de Champagne-Pigny Dément convoqué, s'est résol en session ordinsire,

A la Mairie, auus la présidence de Monsieur SAUMON Gérard. Date de convocation du Conseil manicipal : Mill@2016

PRÉSENTS: Mrs SAUMON Gérard, DEXET Yves, MADDET Sébastien, BOUSSIRON Jean-Chade, DEXET Emmanuel, CHAPPA Patrice et BORGEOT Jean-Marie; Mrne BÉHOT Corinne et Mrne GAHORIEAU Christelle.

Absents exensés: M DURAND Mathieu donne pouvoir à M SAUMON, M MOREAU Claude donne pouvoir à M BORGEOT.

Secrétaire de séance : M Patrice CHAPPA

#### ORIET: Autoriention d'expiniter un parc festien à Roulet Saint-Leibjeke

Le Maine rappelle le dérondement, du 19 Septembre au 19 Octobre 2016, d'une empréte publique relative au perjet d'un parc éolien sar la commane de Routlet Saint-Estéphe. Cette information ayren déjà été mise à l'ordre du jour de la mandon précédente du 6 septembre 2016, la Maire indique que l'arrêté préfectional est affiché à la vitrine d'infomnation aux administrés depuis le 4 Septembre et cela jusqu'un 19 Octobre 2016 prochain et qu'il a ca la visite du commissaire-enquêteur. M. Ineques Vias. Il précise que l'arrêté préfecteral en date du 9 Auût 2016 (article 11), prévuit que le conseil municipal de Champagne-Vigny donne son avis et cela su plus tard dans les quinzo jours suivant la clique du registre d'enquête. Il s'agit d'une instalistion de I aérogérations d'une fauteur de mit de 114 mètres, et de 179, 5 mètres en bout de pale, d'une poissance unitaire maximale de 3 MW, la puissance maximale globale du pere étara de 9 MW, exécutée par la SARL VSB esergies nonvoltes de Minies (30 900). Cette enquête concerne les commuses dont une partie du terrétoire est située à une distance inférieure us sayon d'affichage de 6 kilomètres fixé par la nonenclature des installations classics. Rappelans que le llea d'insplicación est staid on lisière de la foret de Chardin, sur la commune de Ruullet Seant-Estéphe. Le Maire donne lecture des résorves éraises par le Maire délégaé de Mainfonds, dans la délibération de la commune de Vai Des Vignes, quar à l'impact que représente ce projet sur le meeting officer qu'organise tous les 2 ans, le l'oyer Rural Mairzonds Anheville.

Out est exposé, et compte tenu du courrier de Mr le Préfet en date du 22 Juillet 2016, dans lequel it avisait le foyer rural Mainfonds Aubeville que la IKJAC serait consultée sur l'implantation des évilences, le Conseil Municipal, après en avoir débatio et à l'unationité:

 Émet un avis favorable à l'implantation des éoliereses seion les réserves ai-dessus érocodes, sur la commune de Roullet Saint-Estéplie.

> Fult et délibéré en Mairée Les Jour, mois et au que dessus Pour copiu conforme Le Maire G. SAUMON

1 1



Ville de Châteauneuf sur Charente Membres en exercice: 23 Membres présents: 17 Suffrages exprimés: 23



Délibération N° 2016-121 Consell Municipal du 20 Octobre 2016

DATE DE CONVOCATION: 14 Octobre 2016

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE -B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - A. VINCENT -- M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - C. FULPIN - K. PERROIS - C. MESLIER - S. LABROUSSE - C.MECHAIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR: M. CLERC donne pouvoir à M.VILLEGER - K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER- J.P. SIMON donne pouvoir à A. VINCENT - P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à K. PERROIS.

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: M, CLERC - K, GAI - JP SIMON - P, ORMECHE - E, RAMBEAU - J.P. ZUCCHI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: S. LABROUSSE

#### ENQUETE PUBLIQUE : INSTALLATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE ROULLET

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'enquête publique relative au projet de construction d'un parc éollen sur la Commune de Roullet Saint Estèphe qui s'est déroulée du 19 septembre au 19 octobre 2016. CONSIDÉRANT qu'une partie du territoire de la commune de Châteauneuf sur Charente est située à une distance inférieure à 6 kilomètres du projet du parc éollen, et qu'elle est, de ce fait, invitée à donner son avis sur cette Implantation.

Entendu l'exposé du dossier présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 VOIX POUR : (J.L. Levesque – M. Clerc – B. Lafaye – G. Mignon– A. Vincent – K. Gal – M. Villeger –S. Labrousse – P. Fréon – E. Rambeau – P. Ormèche – G. Michely – N. Arilla – J.P. Zucchi – K. Perrols) – 6 ABSTENTIONS : (C. Meslier - C. Fulpin – J.P. Simon – E, Garnier – S, Hibon-Minet – C. Méchain) et 2 CONTRE ; (C. Bonneau et M.A. Chevalier),

 Emet un avls favorable à l'implantation du projet de parc éolien sur la Commune de Roullet Saint Estèphe,

5FC06NAC C2+11+2016

Conseil municipal du 20 Octobre 2016 - Déli

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire Jean-Louis LEVESQUE

Tolioi El 2016-121



#### COMMUNE de CLAIX (16440)

#### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

délibération : D\_2016\_5\_12

L' an deux mille seize , le mercredi 19 actaire à 20 h 30, le Conseil diment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CLAIX (16440), sons la présidence de Marxieur PEREZ Deminique, le Maire.

Nembre de conseillers en

Date de convocation du Conseil : 13 Octobre 2016

Presents: 12 Votents: 14

Présents: (Machene BLANCHET Nathalie, Madame DESBORDES Chantal, Madame GABORIAU Isabeste, Madame JASMAIN Maris-Poule, Madame LACROIX Claudine, Madame LASNIER Christelle, Madame MARTINEAU Sandrine, Monscor CHAUVIN Jean-Pietre, Meesideur FORESTAS Damien, Monsieur LAMIAU Xavier, Monsieur PEREZ Dominique, Mensiour SORTON Sample

Objet: Administration générale : Pare Eolien deRoullet-St-Extende

Pouvuirs : Mensieur DUMAIS Michel a donné pouvoir à Madame DESBORDES Chontal Monsieur ROBERT Jérèmes, donné pouveir à Madame GABORIAU Babelle

Absent(s): Monsteur DEMAIS Michel, Monsteur ROBERT Jérôme, Monsteur SIMON Luclavie

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Mensieur Donice FORESTAS

#### Exposé :

Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la Préfecture de la Charente du 09 noût 2016, informant qu'une enquête publique dans la mairie de ROULLET-ST-ESTEPHE se déroutern du 19 septembre 2016 au 19 cetobre 2016.

Cette enquête concerne la demande d'autorisation unique présentée par la SARI. VSB Energies Nouvelles pour être autorisée à construire et explorter un pare étilien composé de trois aéringénérateurs pouvant totaliser une puissance moximate de 9 MW

Il précise qu'en application de l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, le conseil manicipal est invité à donner son avis sur cette demande et que cet avis ne peut être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur.

Il rapporte les éléments précisés dans la note explicative de synthèse du projet éclien de Roullet-St-Estépho.

Considérant que ce projet apportera des misunees visuelles et sonores pour les riverains,

Résolution : Le Conseil Municipal, lecture faite, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE :

d'émettre un avis défavorable au projet éolien de Roullet-St-Estépho.

Pour : 14 Contro : 6 Abstention : ff

AR PREFECTURE

016-2116#1#10-20161#19-D\_2016\_5\_12-DE Regul le 28/10/2016

Pour copie certifiée conforme à l'original, À CLAIX, les jour, mois et an susdits,

Le Maire, Dominique PEREZ,

Enjis le 19/10/2016, transmis en pretigelure et re exécutoire le

#### République Française Département CHARENTE Commune de ETRIAC

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Séance du 26/10/2016

Référence
2016-06-03

Objet de la délibération Projet éolien de la commune de Roullet-Saint-Estèphe (Charente)

Nom	bre de men	bres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	3

Date de la convocation 21/10/2016

Date d'affichage	
21/10/2016	

Vote A la majorité Contre : 0 Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt

Et

Publication ou notification du :

L' an 2016 et le 26 Octobre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BARON Frédéric, Maire

Présents: M. BARON Frédèric, Maire, Mme GENDRINEAU Laurence, MM: JASMAIN Jonathan, MAILLARD Thierry, MASSE Bernard, PERODEAU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHAIGNE Jeannette à M. MAILLARD Thierry, M. GRABY Laurent à M. JASMAIN Jonathan

Excusé(s): MM: PIVETEAU Gérard, PRECIGOUT Xavier

Absent(s): Mme DUBREUIL Béatrice

A été nommée secrétaire : M. MASSE Bernard

Objet de la délibération : Projet éolien de la commune de Roullet-Saint-Estèphe (Charente)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique a eu lieu du 19 septembre 2016 au 19 novembre 2016 sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe (Charente) dans le cadre d'une demande d'autorisation unique déposée par la SARL VSB Energles Nouvelles en vue de construire et d'exploiter un parc éolien sur leur territoire.

La commune d'Etriac étant dans le périmètre du rayon d'affichage de 6kms fixé par la nomenclature des installations classées, est appelé à donner son avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Roullet-Saint-Estèphe (Charente).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/10/2016

Le Maire

Frédéric BARON

#P PPEFECTUR! 046-221631770-20164327-D2414333-96 8664 (4 18643622016

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA COMMUNE DE LADIVILLE Séance du 17 octobre 2016

#### HOUBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :

NOMBIRE DE VOYANTS : 10

Elfozöl Kyal : H

Alisects microles of representés : é

Présents ou représentés : 16 Abrents toursés et non représentés : 1 Sacrétaire de sérrice : Alme Sarutine NEGOLIT

L'on cous nel seire, la de-sept colorné à vagi houses transe. la Concel Municipal de la Commune de LADIVILLE, réquièrement convoqué, s'on rivini en asserien contrate, à la Mairie, sous la Présidence de Mondent Jack CHOLLET, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal ; †1 octobre 2016 Citient mengals: AM, DICHOT Parick, Assertes CHABOT, CHICAGT Jack, Borrard FORDERON, FOLDERON, SCHUNGS, GAMMACURTA Jodi, Boura GYOT, Menck HOUDUSSE Daniala, MONTAUT Warne, NEDOUI Sandana.

Aliserku uxquasa : Min's BERTIN Anne-Mada

OBJET : Enquête publique en vue de l'Implantation de 3 écliennes et d'un poste de llwalson sur la commune de Roullet-SI-Estéphe – Avis du consell municipal Nartouisabedenitestens: 1816-16-17:

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsiour la maira expeso aux membres du consei municipal que per arrêté en date du 8 actil 2016, le Présu de la Charente a present, l'enventure d'une enquête publique en vue d'autorieur la construction et l'exploitation d'un pare d'ellen conyagé de trois aérogénérateurs d'une publisaires lotale maximale de SMW et d'un poste de livraison sur la territoire de la commune de Fouvilet-St-

L'originate publique se déroulers au lundi 19 septembre 2016 au mercre di 19 extebre 2016

(17há)) indus. Lin tegistro d'arquète est déposé en maine de Houter-St-Easephe, le outrin pourra y consigner éventuellement ses observations.

Une partie du territoire de la commune de LABIVILLE étant comprise dans le périmètre fixé à 6 kilomòres, il a donc été procédé à l'effichage au public en le conseil municipal activaité à

Vuilla pole expécative de synthèse établie par la SARIL VS5 énergies nouve les,

Vui es pièces du dession.

OR PREFECTURE 614-211631775-2016117-D2016725-BF Beta le 18/16/2016

> Après svoir entenda l'exposé de M. le maire, Le Consell Municipal, après en aveir délibéré, par VOXX POUR: 3 **GONTRE! 1**

ABSTENTION: 6

- EMET un avis favorable ou projet de construction et d'exploitation d'un pure éction composé de très adrogénérateurs d'une puissement totele meatmeté de SIAV sur le territoire de la commune de Routet SI. Estépha, assort de la réserve suivante « l'étade d'impact martre que le projet est impactant en mailère de préservation foi le biodiversité et des nuisances sonnes mais que des mesures sont prévues peur prondre en conçute ces enjaux et rédulie les impacts du projet. Toutefais, les mesures de réduction d'impact projetées ménteraient d'être adeux adaption (elsignement des l'averes hosees, landage ries àrriconnes vis viàres des chiropières ») ».

Fait et d'Albèro à LADIVALE, le 17 cetabre 2016. Pour engin conferenc

Le Maire de LAGIVILLE Jack CHOLET

AR PREFECTURE

016-211602040-20161027-D\_2016\_10\_2-DE

Regu le 02/11/2016

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MALAVILLE

Le vingt sept octobre deux mille seize, à dix-huit heures trente, s'est réuni à la Mairie le Conseil Municipal de la commune de MALAVILLE, sous la présidence de Eric LAMBERT, Maire,

Présents: MM, BARAUD André, PEREA Ludovic BILLY André, FOUQUET Patrice, MARTINAUD Damien, MME GRUET Anne-Marie DUBREUIL Sylvie, , BLANLEUIL Patricia.

Absents: GAUTHIER Carole Date de convocation: 20/10/2016

#### Objet : Avis sur le parc éolien de Roullet-Saint-Estèphe

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le projet de parc éolien de la commune de Roullet --Saint-Estèphe.

Le maire précise que la commune de Roullet-Saint-Estèphe a ouvert une enquête publique du lundi 19 septembre 2016 au mercredi 19 octobre 2016 inclus et que la commune de Malaville fait partit du périmètre concerné par cette enquête.

Dans cette enquête, les conseillers municipaux sont appelés à donner leur avis sur ce projet avant le 4 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Emet un avis ni favorable ni défavorable sur le projet de parc éolien sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe (pour : 4 contre : 4 et 1 abstention) Fait et délibéré en séance les jour mois et an susdits

Et ont signé tous les membres présents Pour copie conforme

Le Maire,

Eric LAMBERT

## (MO)MMUNEDE VIOSNAC

## CONSEIL MUNICIPAL Séance n° 06 du 17 octobre 2016

Délibération n° 2016 - 43

DE LA CHARENTI

2 8 OCT, 2016

BUREAU DU COURRIER

Date de la convocation: 03 octobre 2016

Le Conseil Municipal de la commune de MOSNAC, dûment convoqué, s'est réuni le dix septe octobre deux mille seize à vingt heures trente, à la mairie sous la présidence de Monsieur Guy DEWEVRE, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 10

Présents: G. DEWEVRE, L. BOETTI, M. BRILLET, J. CHARLET, D. MERCERON, E. MONTIGAUD, S. PUAUD, H. ROBERT, V. PAILLETTE

Absent avant donné pouvoir G. RENAUD à M. BRILLET Absent excusé : F. PERROTIN

M. Eric MONTIGAUD a été désigné secrétaire de séance,

## Objet: AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE EN VUE D'AUTORISER LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE ROULLET ST ESTEPHE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique s'est déroulé du 19 septembre au 19 octobre 2016 inclus en vue d'autoriser la SARL VSB Energies Nouvelles à construire et exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Roullet St Estèphe.

La commune de Mosnac étant dans un périmètre de 6 km, la Préfecture a demandé par courrier du 2 septembre 2016 l' avis du Conseil Municipal qui doit être donné au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête publique, soit le 4 novembre 2016.

Chaque conseiller municipal a été destinataire des différents documents et avis concernant ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 8 voix pour, 2 abstentions,

- EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de construction et exploitation d'un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Roullet St Estèphe.

> REGUALA SOUS-PROFECTURE DE COCNAC

e Maire

**Guy DEWEVRE** 

Délibération certifiée exécutoire par la transmission à la Sous-Préfecture le L. 21/10/2016 et la publication le 21/10/2016 Le Maire

#### CYMPHINE DE PLANESE-ROUFFLIKE STYARENTE)

## ENTRAIT DE REMISTRE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL MÉMICIPEL. SEANCE DE PARCETORRE 2014

L'em deux mille seise, de ringé hait un tobre à tingé beneue. le Cussoi Mannipel, régaliferense inanoqué, s'est étast en senjan enfantee, à la Mairie, sour la présidence de Me Grouper DUMET, Maux.

Unit de commentation de Consel Mantelfad - 21/90/7816

RESERTS - Memisian FUNET Groupen, ALLEMENT Descripto, BARBUT Sicolor, BARRILD Josephs, CARONSILLY Desc, METATEN Antol, METALE Alato, ROUSSEAU Report Malian HORIS Viginia

faconigerale Commodisce to krist trate |

Launtis anns panais: Monteur MACALRES Sistem à Madaire MORIN Fingues : Mislane MACAESARD Casaline à Homeur NARRADD Seagues .

perdendrisi a 1 M A displació pola je

Maurican Call Del College a chi incresi scoricava de ciarre

## NºMENE.1 PAGETTE PUBLIQUE « PARC FOLIEN SUR LA COMMUNE DE ROGLEST SAINT ENTEPHIE ISARE VSIII

Lo Préference a transcrit su mainte une copie de l'ambié préferenci du 19 août 2016 sedement une empété publique dans la mainte de BORLLET SAINT ESTEPHE, aux la desencé d'agortésates unique présentée par la SARL VAR Recognis Nouvellez pour être autorisée à recognisée en appréser en parc échen merpené de trans adrogérationnes pour action de 19 M90.

l Jesquine d'une rierie de 51 jours consécutits a un circuler de head) 19 september 2016

 companie a semi mande de ou grant commonation is de contracted de maiol 19 septémbre 2019
 qu'en semi que common de 10 de deben 2016 (1) 1 fination 2011 profits.
 L'esq parties de commons de 2a commonate de PLASSAU-HOMPTAC étant companies chara le partendres desse laquel l'affichage sa parter destre cifectud en 156 aut foié à 6 deu. L'affichage e été pièccusé du l'écomposeure de 19 recentes 2018.

— apprendent de l'article R.M.2-39 du Crefe de l'Envisionnement, le convert étantsépal été transé des l'articles que et le françaite publique à despur son avis sus celle étération, était précèse que set avis est peut être pris es consideration que s'il est exprissé ou plus tent dans les quante jours survair à céleur de requisir d'enquête par le constituées de plus enquêtes.

Chaper manufler musicipal a 6% destinatable, and la copractice do la chapter de cogas, de la sete englicaire de arribine concernat re domin.

ll masicia animanest de déficien un la gastiss

o Electron POJK on COSTRI is deposade d'accompación acapie processe par la BARL VSR Energies Montréles pour due nancisée à constraire et exploster un que de la composé de trois nérogénérations pour ou els ser une parseure a materiale de 7 MW  $^\circ \times$ 

Mentar BARRALTI Licques pulsos qu'é ne panequis pus personalismen au ven inais imagement pour le pouvoir à let cantére.

Apole en escut défériré, le Consel Manhigal de la correnne de Phoese Routfac

Nombra de vecania (15) dese I mouseurs i

PER P. T

6500NTTRA: : 4

AUSTEMEION 1

Pari et dillibert en Matrio les forms mais et co que denses An orginar wall by Exposures Peter traffic creation may

the Mainte in Marchager 2016

#### AR PREFECTURE 016-211602875-20161013-2016\_9\_9-DE EXTR T DE DELIBERATION Regu le 19/10/2016

délibération : 2016 9 9

L' an deux mille seize , le Jeudi 13 octobre à 18 h 30, le Consell dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Saile du consell à ROULLET-ST-ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur ROY GERARD, Le Maire.

Nombre de conseillers en

Date de convocation du Conseil : 03 Octobre 2016

Présents: 20

Volants: 25

Présents: Maderne LABUSSIERE ANNIE, Mademe ROCHARD MARIE-CLAUDE, Mademe BARBAT VERONIQUE, Mademe BEAUMATIN KATIA, Monsieur BISSERIER MICHEL, Monsieur CHARBONNAUD THIERRY, Monsieur CUISINIER CHRISTIAN, Monsieur DECET FRANCK, Monsieur FAVIER FREDERIC, Mademe HELION CELIA, Mademe MONDOUT MICHELLE, Monsieur MOUSSION GILLES, Monsieur PICHON EMMANUEL, Mademe RATINIEAU CORINNIE, Mademe ROCHARD MAGALI, Monsieur ROUCHER JEROME, Monsieur ROY GERARD, Mademe THOMAS PATRICIA, Mademe DUFOUR ANNABELLE, Mademe BILLOT Marie

Objet : Avis sur le projet éollen

Pouvoirs:
Mademe AFGOUN SABRINA a donné pouvoir à Mme Véronique BARBAT
Monsieur BOUSSARIE PHILIPPE a donné pouvoir à M. Franck DECET
Monsieur DROCHON BERNARD a donné pouvoir à M. Gérard ROY Monslaur CHABOT BRUNO a donné pouvoir à Mme Annie LABUSSIERE Madame VERDIERE LAETITIA a donné pouvoir à Mme Annabelle DUFOUR

#### Absent(s):

Excusé(s): Madame SIMONET BEATRICE, Monsieur DE SOUSA JOSE, Madame AFGOUN SABRINA, Monsieur BOUSSARIE PHILIPPE, Monsieur DROCHON BERNARD, Monsieur CHABOT BRUNO, Madame VERDIERE LAETITIA

Secrétaire de Séance : Monsieur FREDERIC FAVIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assomblée que par délibération du 21 novembre 2011, la commune de Rouilet-Saint-Estèphe avait approuvé le principe du lancement d'une étude par la soclété VSB énergies nouvelles pour la réalisation d'un parc écilen dont une partie se situe sur le territoire de la commune.

Le projet actuellisé, prévoyant l'implantation de 3 aérogénérateurs totalisant une puissance maximale de 9 MW et d'un poste de livraison, a été présenté à la nouvelte équipe municipate en juillet 2014.

Un groupe de travail, animé par Katla BEAUMATIN, maire déléguée de Saint-Estèphe, a été créé pour apporter un écialrage aux étus et répondre aux interrogations des riverains sur ce projet.

La demande d'autorisation d'exploiter a été déposée en préfecture le 26 novembre 2015.

Une onquête publique a été lancée du 19 septembre au 19 octobre, le commissaire enquêteur, Monsieur VIAN, a prévu 4 demies-journées de permanence, les lundi 19 septembre, samedi 8 octobre 2016 de 9h à 12h, jeudi 13 octobre 2016 de 9h à 12h, mercredi 19 octobre 2016 de 14h30 à 17h30.

Lo Maire présente à l'assemblée les points positifs et interrogations principales soulevées par le groupe de travail constitué autour de ce projet, à savoir :

Les points positifs :

points positifs:

Le projet répond aux objectifs de la loi de transition énergétique définis par l'Etat : Triplement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale de l'ex-région Politeu-Charentes, pour atteindre 26% ( soit 1 800 MW en 2020). Puissance de 9 000 Kw - Consommation de 8 800 personnes/an.

L'impact financier global est significatif : 5000 €/an pour la Région Nouvelle Aquitaine, 28 000 € par an pour le Département, 60 000 euros/an pour l'agglomération, 3000 €/an pour la commune, 8000 €/an pour la compensation des servitudes, soit 104 000 €/an, mais seulement 11000 € par an pour la commune (avec la compensation pour servitude). servitude).

Affiché le 20 octobre 2016

#### Demande d'autorisation unique Parc éolien de Roullet-St-Estèphe

AR PREFECTURE

016-211602875-20161013-2016\_9\_9-DE Regu le 19/10/2016

- Les principales interrogations :

  un impact visuel important : hauteur, pales tournantes, lumière rouge
  Impact immobilier : perte de valeur des biens, terrains constructibles de St-Estèphe prévu au PLU
  Impact des travaux pendant la durée du chantier

  Avis mesuré de l'autorité environnementale quant à la biodiversité
  Impacts sur la santé

- degré d'acceptation de ce projet par les habitants et les riverains (association « Pourrha » et ses 130 adhérents, observations au registre d'enquête
  Pertinence du segment éolien terrestre dans le mixt énergétique

- Les spécificités de ce projet :

   Eoliennes de 3MW \_\_180 m de haut non encore installées en Charento voire en France

   Un cumul des nuisances ou de ressenti de nuisances sur la commune générées par: la LGV (bruits, entretien des délaissés), la RN 10 (bruits, stationnement des poids lourds...), le projet d'aire de Grand Passage pour les gens du voyage, l'exploitation de carrières

   Une liaison de 9 Km, du poste de livraison au poste source de Châteauneuf non incluse dans l'enquête publique

   Des contraintes fortes de compatibilité avec les manifestations faisant appel aux montgolfières (Roullet et Mainfonds)

   Un projet limité à 3 éoliennes avec de fortes interrogations et nuisances

L'exposé ci-dessus terminé, après que les conseillers aient débattu, le Maire propose un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal, la majorité :

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de parc éolien tel que présenté par la société VSB Energies Nouvelles, compte tenu :

\* des faibles retombées financières pour la commune

\* du ressenti de l'accumulation de nuisances

\* des interrogations et plus particulièrement des spécificités du projet exposées plus haut

Pour: 1 Contre: 22 Abstention: 2

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont tous les membres signé au registre.

A Roullet-St-Estèphe, le 17/10/2016,



Affiché le 20 octobre 2016

#### Demande d'autorisation unique Parc éolien de Roullet-St-Estèphe

MR PREFOCUES (IN-Endomist-endage) (-exp. 4.4-b) (No. 14 te-in-140

EXTRAIT DU PROPURE DES DESSERATIONS DE CONSESS (CHAPENTE). DE LA COMMUNE DE DAS DESTE (CHAPENTE).

difficulties :

E as texacido decir. Di recoverá 21 accionidos à 12 a EL la Cuesta durant comencia d'ant studi se abusca colonido 2012 DES PETEC DE PERSONA, SALLE DES PETECS DE PERSONA ANA DES MIGNES aque la prepione de diference D ECOLO

Hombre de conselfers un exercice : 47

Presents 33

Date de (enventé en du Consell. 14 Septembre 2016

Votume : 3H

CHAIN IN CONTROL OF CONTROL 14 SEPARATION 23 THE PROPERTY OF THE ACCOUNT OF THE PROPERTY OF TH

Ekiskép, Domani (DOLPO) IN Obil gos o chorá po avos a Monasus Dolpáší, N. Jápa Moha Monino (DOLPO) Akazada a ciarre po avos à Monino (DOLPO). Japa-Marie Monino (DOLPO), ALSUD Prilipp a Conté pusou à Majare (POLPEN) Monino Donalina (JOSE) Falida o área de provinció (Majare ASE) Anna (Majare (DOLPEN) Monino Monino (DOLPEN) Falida o área povenir à Monino ASE) Anna (Majare (DOLPEN) Monino Monino (DOLPEN) Falida o área povenir à Monino (Millo III France)

Abanetinj : Nadama APPA-10 Costy, Norsean PLAND Parcel, blandeus (S-44,0) Ge Hapide, Norseau FONCETON Cabaca, Novaleur PROCETON T. Jean-Baptiste Malance SOLLAPO Nic Hole, Medorra VINCENT Natioge

Excitation: Montany SCHIDONI George, Montany ENMADE Abstracts, Montany O-MINOULLAND Winiper, Montany USAND Nicolay Madeiro (CANCE) Etas Montany JUSTE (Fridding Madeiro ED 18 Pages)

Escritaire de Séance : Minware Jaan Promo 24/0001

Monther to Many dispose so Cornell Managed de VAL des VIGNES :

e cycles profes defen que la commune de Rouble. Et Haligder, feit takpe about magnéte publique, du 19 esperador de 19 cobbre 2018. « que le Coulor a 60 transair a chaque quentre du Council Markifpel d'én que transas sois informé de ca puijat.

M. le Maire denne la purele M. la Maire d'Aligné de Ministando pour hine le possi un pe dissiler et souvrir le Lébut

M. le Maire delégal de Mistelbob informe le Cornell Markingal qu'il a phossé à Mi le Fréde un courrier, en dans la 1 mai 2016, pour artier son estreixen un franțiarantes des delames dans la norm rightmente temporate (2017) que la Bistelko glafeille de francistes Corle (DEIAC) acastie en Foyer Romi de Mistelmas Auberille pour le mening alties qu'il negative tois les 2 ann.

AR PREFOUNDE 4(8-28)-04(87-28)-032 (-28)-3.3-10 Page to 12-18/2006

Correnting placed "grand spening adom on T'est printed in cildure de la mage d'Europe de Montgollières qui bianh 19 tuliane dipuse 23 am. Arentan régionale secondus cette manifestation de posité endonale y an impactionnomique et tournique au formatique en important.

L'implantation des évièrents risquetois de réviétée en cause la pérendé de veze grande manferantes avec des contémpétation tots publicitéables sur l'incanante et la noupritable come mylées

M. le Meire. Deligiet informe que, par courrier du 20 mai 2816, M. le Prêter aviate qu'il avan lète pays aves des observations du Payer Rund convernant l'implantation des évidences et que la ISCAC servat courablés.

For coursies de 22 feder 2016, M. le Polfet informat le Foper Boral qu'après sois de le DiAL, qu'en friest const de la présentates de la Parencille de France aurre cates, le pare delless se posset pas de problème. Le consentamente expendiencel la présentation de critie-en dessit évalues.

llura son courrer, le l'eyer Risal déclarait ser più s'apparer son le principe de mise en place déclarama mass constité des réserves comme évaqué disdomas.

M la Mare déligat informé le Couvel Maricipal ;

- qu'il a repu M. le constraincé congréteur VIAN le 1900/2016 à la mairie de Manfonde pour lui faire pars des couriers échangés avec M. le fréfé et la inférier son impulétude quant à la pércente de la manfontailen adherné cognités parté à par Reind que dess constants.

- si vyas calabel (en a pris basse son pour féliabantion de son import et de aux acus.

Apple discussion, M. le White propose à l'asserbblée d'érectite un prin forentile au projet muse ausé les electres évoquées plus haut.

Après en moi référeux, la Carmel Manteipal de Validas Vignas donne, par 31 m/s post, 2 vais contre (13 absenteux, en mis bromble à l'implemision des retiennes seus receve fermés que calica-el d'afférençant par la trabe en contre d'amenting active required que le 1907 R.C.R.A. de MAINFONIOS ACREVILLE ac totamentes l'évolution des paraelles Grides et de la paraelle de Fance.

Fad an differed entirence les Finance (AA ) (1.0) Sons (au mont et au que describe a français en Profession et randa a considere la seguitable. A 2 (1.0) (2.1) (2



## Projet éolien de Roullet-Saint-Estèphe (16)

Note explicative de synthèse



#### Introduction

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande d'Autorsation Unique du parc éclien de Roullet-Saint-Estèphe qui aura lieu du 19 septembre 2016 au 19 octobre 2016, ouverte par l'arrêté préfectoral du 9 août 2016, et conformément à son article 11, les Conseils Municipaux des communes concernées par l'enquête publique (dont votre commune fait partie) seront appelés par la Préfecture de la Charente à donner leur avis sur la demande d'Autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

L'article 142 de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales étendant aux communes de moins de 3 500 habitants l'obligation de fournir aux membres du conseil municipal une note explicative du projet avant toute délibération portant sur une installation mentionnée à l'article L.511-1 du code de l'environnement (installations ICPE dont font partie les parcs écliens). Cette note doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal au moins cinq jours francs avant.

La présente note constitue donc la note de synthèse du projet éolien de Roullet-Saint-Estèphe.

Cette note ne devant comporter que 4 pages maximum, il est rappelé que le dossier d'enquête publique comprenant le dossier complet de demande d'Autorisation Unique (étude d'impact et son résumé non technique, étude de danger et son résumé non technique, étude paysagère, étude acoustique, plans, etc.) ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact et son mémoire en réponse, sont consultables par le public en mairie de Roullet-Saint-Estèphe en version papier et dans toutes les autres mairies concernées par l'enquête publique en version numérique.



#### Présentation de VSB énergies nouvelles

VSB énergies nouvelles est le maître d'ouvrage et le futur exploitant du parc éolien de Roullet-Saint-Estèphe. Depuis 2001, VSB a construit 39 parcs éoliens et 18 centrales photovoltaïques, totalisant une puissance installée de 446 MW. La société dispose d'un réel savoir-faire dans le développement de projets d'énergie renouvelable, grâce à sa maîtrise du processus complet d'un projet de A à Z par ses équipes en interne : VSB assure le développement des études et l'obtention des autorisations, construit le parc, puis assure son exploitation.

Grāce à son équipe d'une quarantaine de collaborateurs répartis entre Nîmes (siège social), Reims et Rennes, VSB dispose d'une expérience certaine dans le développement de projets d'énergies renouvelables (parcs éoliens et centrales photovoltaïques).



#### Présentation du projet éolien

Le projet éolien de Roullet-Saint-Estèphe, porté par la société VSB énergies nouvelles, consiste en l'implantation de 3 éoliennes et un poste de livraison au sud-ouest de la commune, entre les lieux-dits Chardin et Chez Chotard sur la commune de Jurignac. Les éoliennes sont de type Nordex N131 (pale de 65,5m, hauteur du mât de 114m) et d'une puissance nominale de 3 Mégawatts. Ce parc éolien, d'une puissance totale de 9 000 kilowatts, produira l'équivalent de la consommation électrique d'environ 8 600 personnes soit environ 20% de la population de la ville d'Angoulême.



Août 2016

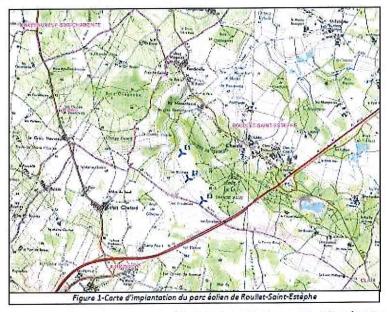
p. 1

Modèle	N 131
Marque	Nordex
Puissance	3 MW
Diamètre du rotor	131 m
Hauteur de la tour	114 m
Hauteur en bout de pale	179,5 m

Ce projet s'inscrit dans un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables et contribuera de manière significative à l'atteinte de l'objectif que s'est fixé la région Nouvelle Aquitaine en matière de développement de l'énergie éolienne et plus particulièrement des objectifs de l'Angoumois récemment désigné comme Territoire à Energie Positive (TEPos).

Dès 2010, les Communautés de Communes Charente Boëme Charaud et de la Vallée de l'Echelle avait informé le public du potentiel éolien de la zone en étudiant la possibilité d'y développer une Zone de Développement Eolien (ZDE). Malgré la détermination des élus, cette ZDE n'a pas pu voir le jour puisque la Loi Brottes du 17 avril 2013 les a supprimées.

VSB ayant été retenu pour développer un projet dans cette ZDE, ont été initiées des 2011 des études environnementales et techniques afin de concevoir un projet de moindre impact sur l'environnement, dans la recherche du meilleur compromis entre les différentes thématiques étudiées (paysage, environnement, acoustique, milieu humain, accessibilité, etc.). Après de nombreux ajustements, et notamment la réduction du projet de 6 à 3 éoliennes, le dossier de demande d'Autorisation Unique a pu être déposé en Préfecture le 25 novembre 2015. Ce dossier a été déclaré complet et régulier en date du 18 juillet 2016.



Le projet ainsi conçu par VSB énergies nouvelles se présente sous la forme d'une ligne de 3 éoliennes située sur une légère crête et perpendiculaire à l'axe de la Nationale N10. Les éoliennes se situent uniquement en milieu agricole de culture intensive, limitant ainsi les impacts environnementaux. Elles sont placées au bord de la N10 et à plus de 730 mètres des habitations, à une exception près, soit bien au-delà de la limite réglementaire de 500 mètres, limitant fortement les impacts acoustiques. Elles sont reparties de manière équidistantes et à la même altitude, et l'ensemble des réseaux seront enfouis (le raccordement électrique interne comme le raccordement au poste électrique de Châteauneuf-sur-Charente) garantissant ainsi la meilleure intégration paysagère possible.



Août 2016



#### Les dates clés du projet

Le développement d'un parc éolien est avant tout un projet de territoire qui s'inscrit durablement dans la vie des riverains. VSB énergies nouvelles accorde une grande importance à mener des projets transparents et respectueux des habitants. Pour se faire nous menons des actions de communication et de concertation régulières afin de toucher un maximum de riverains et donner à chacun l'occasion de s'informer et de s'exprimer.

Ainsi, plusieurs étapes de concertation et d'information ont eu lieu sur le territoire tout au long du développement du projet et plus particulièrement sur les communes de Roullet-Saint-Estèphe, Birac et Jurignac. Des informations par voie de presse, en ligne ou papier, ou par les bulletins municipaux ont régulièrement été publiées. Différents évênements ont également été organisés (visite de parc éolien, permanences en mairie) afin de permettre aux citoyens de découvrir l'énergie éolienne et d'échanger avec le porteur de projet. Enfin, de nombreuses informations sont disponibles sur le site internet dédié au projet (http://vsb-parc-eolien.wixsite.com/roullet-st-estephe).

Novembre 2010	Identification de la zone potentielle d'implantation et rencontre avec les élus
2010-2013	Développement de la Zone de Développement éolien par les Communautés de Communes Charente Boëme Charraud et de la Vallée de l'Echelle
Juin 2011	Installation du mat de mesure de vent
21 novembre 2011	Delibération favorable du Conseil Municipal de Roullet-Saint-Estèphe
18 janvier 2012	Présentation du projet de Zone de Développement Eolien de la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud en réunion publique
9 juillet 2012	Rencontre avec Monsieur Decelle, Maire de Jurignac pour présenter le projet
24 septembre 2012	Permanence en maine de Jurignac pour présenter le projet éolien aux habitants
2012-2014	Réalisation des études spécifiques (faune, flore, paysage, acoustique, etc.)
8 avril 2013	Délibération favorable du Conseil Municipal de Birac
20 avril 2013	Visite du parc éolien d'Aussac-Vadalle avec des élus et des habitants de Roullet-Saint-Estéphe
25 septembre 2013	Permanence en mairie de Roullet-St-Estèphe pour présenter le projet éolien aux habitants
26 septembre 2013	Permanence en mairie de Birac pour présenter le projet éolien aux habitants
2014-2015	Rédaction de l'Etude d'Impact et du dossier Autorisation Unique
03 juillet 2014	Rencontre de M. Roy, nouveau Maire de Rouliet-St-Estéphe et de Mme Beaumatin, Maire Déléguée
03 juillet 2014	Réunion avec les Communautés de Communes Charente Boème Charaud puis de Châteauneuf-sur- Charente
04 juillet 2014	Rencontre de M. Guiard, nouveau Maire de Birac, et ses adjoints
19 octobre 2014	Présentation du projet au nouveau Conseil Municipal de Roullet-Saint-Estèphe
7 novembre 2014	Reunion d'échange avec la commission spéciale d'élus de Roullet-Saint-Estèphe pour le projet éolien
26 juin 2015	Participation de 6 élus de la commune de Roullet-Saint-Estèphe à l'inauguration du parc éolien de Lazenay, organisée par VSB énergies nouvelles.
4 décembre 2015	Réunion d'échange avec les élus et les riverains du projet éolien



Août 2016

p. 3



#### L'étude d'impact du projet

L'étude d'impact ne pouvant être résumée en quelques lignes, le lecteur est invité à se reporter au Résumé Non Technique de l'Etude d'impact ou à l'Etude d'impact elle-même pour plus de renseignements.

De manière générale, VSB énergies nouvelles a engagé des experts indépendants (acoustiques, paysagers et naturalistes) afin d'identifier les enjeux du site. Cette approche fine a accordé une importance toute particulière aux enjeux sur le paysage, la biodiversité, le cadre de vie, l'occupation du sol, et les activités agricoles. L'objectif a été d'identifier les contraintes et les sensibilités du site afin de proposer une implantation du projet éolien dans son environnement la plus cohérente. Des secteurs sensibles, notamment naturalistes, ont ainsi été exclus

Conformément à la doctrine ERC (Eviter, Réduire Compenser), VSB s'engage à mettre en œuvre des mesures de réduction des impacts, à la fois en phases de construction et d'exploitation des éoliennes. Les impacts résiduels du projet seront globalement faibles et acceptables. Des mesures d'accompagnement seront mises en place tout au long de la vie du parc éolien.



#### L'étude de dangers

L'étude de dangers a pour objet de rendre compte de l'analyse effectuée par VSB énergies nouvelles pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques du projet éolien.

L'analyse du retour d'expérience recensant les accidents et les incidents survenus sur les installations éoliennes et l'analyse préliminaire des risques ont permis d'identifier cinq scénarios d'accidents majeurs pour l'installation du parc éolien de Roullet-Saint-Estèphe :

- Effondrement de l'éolienne ;
- · Chute de glace ;
- · Chute d'éléments de l'éolienne ;
- · Projection de pales ou de fragments de pales ;
- Projection de glace.

Chaque accident majeur est caractérisé par son intensité, sa probabilité et sa gravité.

Finalement, au regard des enjeux du parc éolien de Roullet-Saint-Estèphe, les mesures de maîtrise des risques mises en place sur l'installation sont suffisantes pour garantir un risque acceptable pour chacun des phénomènes dangereux retenus dans l'étude détaillée.



#### Les retombées économiques

Les retombées économiques locales seront significatives. Il est par exemple estimé, en considérant uniquement la phase de chantier, qu'au moins un quart des investissements correspondra à des travaux réalisés par des entreprises locales, soit près de 4 millions d'euros hors taxes.

En phase d'exploitation, les retombées annuelles dues à la fiscalité sont estimées selon la répartition suivante :

Commune de Roullet-Saint-Estèphe	3 000€
Communauté d'Agglomération	60 000 €
Département de la Charente	28 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	5 000 €
Total annuel	96 000€

De plus, considérant l'occupation de terrains par les installations, un loyer sera versé aux propriétaires des parcelles concernées et à leurs exploitants pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien. La commune de Roullet-Saint-Estèphe percevra également un loyer annuel correspondant à l'emprunt des chemins communaux pour la desserte aux éoliennes, de l'ordre de 8 000 € par an.



Août 2016

p. 4

#### Demande d'autorisation unique Parc éolien de Roullet-St-Estèphe



## PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine

Service Déplacements Infrastructures Transports Département Investissements Routes Nationales Site de Poitiers Poitiers, le 10 novembre 2016

#### **ATTESTATION**

L'État est propriétaire de la parcelle bâtie cadastrée A142 sur la commune de Jurignac. Ce bâtiment n'a pas d'usage d'habitation et doit faire l'objet d'une déconstruction. Pour faire valoir ce que de droit.

> Le chef du Service Infrastructures et Transports

> > Gilles PAQUIER

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 33 (0) 5 49 55 63 63 – fax : 33 (0) 5 49 55 63 01 Adresse postale : 15 rue Arthur Ranc – CS 60539 – 86020 Poitiers CEDEX